



UNIVERSITE
CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR



Colloque universitaire international ***UCAD, UGB, Université Paris Nanterre***

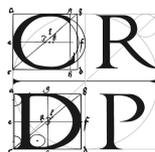
Les transformations du droit public, perspectives croisées

18 et 19 mai 2022 (Dakar)

Objet scientifique et intérêt du colloque

Le droit public est loin d'être un droit immobile. Il se doit de saisir de nouveaux objets (les crises systémiques, les inégalités, le développement durable, le numérique) et de nouvelles méthodes (l'analyse économique du droit, l'analyse comportementaliste, la régulation, la dématérialisation des procédures). Les choix réalisés en la matière dépendent bien évidemment du contexte économique, social et politique dans lequel évolue le droit public. L'objet du présent colloque sera d'identifier et d'interroger quelques-unes de ces évolutions ou de ces « mutations » du droit public à travers un dialogue entre le droit français et le droit sénégalais. Les directions prises par le droit public français et sénégalais sont-elles les mêmes ou divergent-elles ? Comment expliquer ces convergences ou ces divergences ? Quel est l'impact des ensembles régionaux normatifs auxquels ces deux Etats appartiennent ?

Ce colloque de deux jours permet de réunir des tables rondes de discussions entre des enseignants qui appartiennent au Centre de Recherches sur le droit public de l'Université Paris Nanterre, du Laboratoire des Collectivités publiques de l'UGB et plus largement des enseignants de l'UCAD et de l'UGB. Une rencontre sera également organisée avec les Directrices des Ecoles Doctorales et des étudiants de Master 2 et Doctorat autour des enjeux et des méthodes de la recherche en droit public.



Université
Paris Nanterre
—
École doctorale
Droit et science politique



Programme prévisionnel

Jour 1. Mercredi 18 mai 2022

Lieu : Grand Amphi à l'Ecole Supérieure Polytechnique

(amphithéâtre Abdoul Aziz Wane, à droite du bâtiment de la Direction)

8h30 - 9h00 Accueil

9h00 - 10h00 **Discours de lancement**

- Discours du Recteur de l'UCAD ou de son représentant
- du Directeur du département de droit public de l'UGB en ligne,
- du Doyen de la Faculté de Droit ? ,
- d'Aziz KEBE Chef de Département de Droit public - Directeur du CERIF à l'UCAD,
- de Sabine Boussard Directrice du CRDP à l'UPN,
- de M. Aïdara, Coordonateur du Laboratoires collectivités publiques de l'UGB
- de Régis Danteau Conseiller culturel à Ambassade de France ou son représentant

10h - 12h **Table-ronde n° 1 : Les mutations du droit constitutionnel**

- **Demba SY** (Professeur Titulaire de droit public, UCAD) « *Les mutations du droit constitutionnel en Afrique* »
- **Arnaud SEE** (Professeur Agrégé de droit public, UPN), « *Le droit constitutionnel et la protection de l'environnement* »
- **Ismaila Madior FALL** (Professeur titulaire, Droit public UCAD, Ministre d'Etat

12h-13h30 : Déjeuner

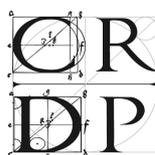
13h30 Photo

14h - 15h30 **Table-ronde n° 2 : Les mutations du droit administratif**

- **Alioune Badara FALL**, Professeur émérite de l'Université de Bordeaux Montesquieu, « *Les mutations du droit administratif africain : convergence ou concurrence ?* »
- **Jules DAVID** (Maître de Conférences en droit public, UPN) : « *Le droit administratif et le développement durable* »
- **Ibrahima LY**, (Professeur Agrégé UCAD) : « *Les influences réciproques du droit administratif et du droit de l'environnement : présentation de quelques exemples africains* »

15h30 - 16h45 **Table-ronde n° 3 : Les mutations du droit des finances publiques**

- **Aziz Dabah KEBE**, Maître de conférences Agrégé, UCAD), « *La constitutionnalisation du droit des finances publiques* »
- **Pélagie THEOUA**, Professeure Agrégée de droit public à l'Université Allassane Ouattara (Côte d'Ivoire) (*en ligne*) « *La réforme des finances publiques en Afrique francophone : entre innovations et incertitudes* »
- **Aurélien CAMUS**, (Maître de conférences Paris Nanterre) : « *Les mutations du droit public financier en France* »



16h45-17h: pause-café

17h - 18h30 Table-ronde n° 4 : La recherche en droit public, en France et au Sénégal (méthodologie, attentes, conseil aux doctorants)

Table ronde présidée par Mesdames **Françoise Dieng** (Professeure Directrice de l'ED/JPEG de l'UCAD, **Mouhamadou Moustapha Aidara** (Professeur Titulaire de droit public, Président de la Formation doctorale de l'UFR de Sciences juridiques et Politiques (UFR SJP) à l'Université Gaston Berger et **Lucie Cluzel-Métayer** (Professeure de droit public et directrice de l'EDDSP à l'Université Paris Nanterre)

Jour 2. Jeudi 19 mai 2022

Lieu : Campus Franco-Sénégalais, rue Mermoz, Plateau (derrière l'Assemblée Nationale)

Accueil par le Directeur Général du campus franco-sénégalais

9h15 -10h30 **Table-ronde n°5 : Le droit public et le numérique**

- **Lucie Cluzel - Metayer** (Professeur de droit public – co-directrice de l'Ecole Doctorale - UPN)
« *L'e-administration* »
- **Catherine Prébissy-Schnall** (MCF HDR droit public, Co-Directrice du CRDP UPN)
« *La donnée* »
- **Arnaud SEE** (Professeur de droit public, UPN)

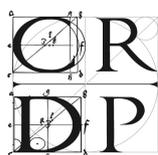
10h30-10h45 : pause-café

10h45 - 12h **Table ronde n° 6 : Les transformations de la domanialité publique**

- **Sabine Boussard**, Professeure Agrégée de droit public et Directrice du CRDP : « *La question de l'indépendance des législations* »
- **Diangar, UCAD**, « *Les mutations de la gestion du domaine public au Sénégal* »
- **Abdoulaye DIEYE**, Maître de conférences titulaire à l'UCAD, "*L'état de non-mouvement du droit foncier et domanial sénégalais : facteurs explicatifs et effets*".

12h-13h.30 Déjeuner

13h30 : photo



14h - 15h30 **Table-ronde n° 7 : Le droit face à l'analyse économique**

- **Abdoulaye SAKHO** (Professeur de droit privé, UCAD) « *Convergences contemporaines sur les finalités de la gouvernance. Quand le droit public et le droit privé se rejoignent...* »
- **Régis LANNEAU** (Maitre de conférences HDR, Université Paris Nanterre) : « *repenser le Service public avec l'analyse économique* »

15h30 - 17h00 **Table-ronde n° 8 : Les mutations du droit de la commande publique**

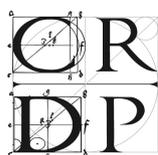
- **Saer NIANG**, Directeur Général de l'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP) du Sénégal
- **Laurence FOLLIOU LALLIOT** (Professeur, Agrégée de droit public, UPN) : « *Décalages et convergences des droits de la commande publique* »
- **Baye Samba DIOP**, Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques de l'ARCOP
- **Mouhamadou Moustapha AIDARA** (Professeur UGB), « *De la primauté du contrat de partenariat dans le droit de la commande publique sénégalais* »
- **Catherine PREBISSY-SCHNALL** (MCF HDR droit public, Co-Directrice du CRDP UPN) « *Objectif de transparence, Les techniques de confiance numérique comme outils de prévention de la corruption dans les contrats publics* »

17h-17h30 **Conclusion du colloque**

Jour 3. Vendredi 20 mai

Lieu : Campus Franco-Sénégalais, rue Mermoz, Plateau

9h 30 – 12h : Discussions sur les collaborations futures. Participation réservée aux enseignants et autorités des Universités partenaires.



Intervenants

Mouhamadou Moustapha Aidara est Professeur Titulaire de droit public, Agrégé des Facultés de droit, à l' Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal. Il est le Coordonnateur du Laboratoire Collectivités Publiques où, il dirige l'axe « Réforme de l'État ». Il est membre du Groupement de Recherche sur l' Administration locale en Europe (GRALE). Il est le Président de la Formation doctorale de l' UFR de Sciences juridiques et Politiques (UFR SJP) depuis 2020. Il coordonne deux masters de l'UFR SJP : le Master à vocation recherche « Droit Public Général » et le Master à vocation professionnelle « Ingénierie de la Commande Publique ». Ses principaux domaines de recherche comprennent le droit public en général : droit constitutionnel et institutions politiques, droit administratif et contentieux administratif, science administrative. Ses domaines de spécialisation sont les suivants: droit administratif des biens, droit de la décentralisation, droit de la commande publique, gouvernance locale, justice constitutionnelle, constitutionnalisme africain. Il a dirigé l'ouvrage *A l'ombre du droit*, L'Harmattan, Il est également Expert consultant du CAMES et de l' Autorité Nationale de l' Assurance-Qualité (ANAQ-SUP) du Sénégal, il est rédacteur en chef de la Revue Droit et Science Politique de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.



Alioune Badara FALL est titulaire d'un doctorat d'Etat en droit public et professeur émérite à l'université de Bordeaux. Il a été précédemment professeur à l'université Robert Schumann de Strasbourg. Ses principaux domaines de recherche comprennent le droit public en général : droit constitutionnel et institutions politiques, droit administratif et contentieux administratif, droit international public, relations internationales, droits et libertés fondamentaux. Ses domaines de spécialisation sont les suivants: droit administratif et constitutionnel français; institutions, constitutionnelles, politiques et administratives des pays africains francophones : constitutionnalisme en théorie et en pratique, cours constitutionnelles, gouvernement local, Etat de droit démocratique, démocratisation, justice et droits et libertés fondamentaux. Ancien directeur du Centre d'études et de recherche sur les droits africains et sur le développement institutionnel des pays en développement (CERDRADI). Ancien responsable des Master 1 et 2 "Interdisciplinaires des Dynamiques africaines" à l'université de Bordeaux et actuellement membre de "Les Afriques dans le Monde" (LAM- Ancien CEAN), Science Po Bordeaux. Il a dispensé des enseignements dans plusieurs universités étrangères Expert constitutionnaliste auprès de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et consultant international juriste auprès des Nations Unies. Il est rédacteur en chef et responsable de la revue électronique sur les droits africains "Afrilex" (www.afrilex.u-bordeaux.fr).



Sabine BOUSSARD est Professeure de droit public à l'Université Paris-Nanterre où elle codirige le Centre de recherches sur le droit public (CRDP) et la Mention du Master droit public. Spécialiste de droit administratif et de contentieux administratif, elle s'intéresse plus particulièrement au droit des biens publics, aux mutations des services publics, aux transformations de la justice administrative et au droit de la santé publique. Elle a rédigé sa thèse sur L'étendue du contrôle de cassation. Un contrôle tributaire de l'excès de pouvoir (Dalloz, Nouvelle bibliothèque des thèses, 2002) et elle a coécrit avec Christophe Le Berre un ouvrage de Droit administratif des biens (Lextenso éditions, 2ème édition 2019, 3ème édition à paraître en 2022). De 2018 à 2022, elle a dirigé un projet de recherche transdisciplinaire sur Les biens communs, un outil juridique à aiguïser? qui a été financé par la ComUE Paris-Lumières. Elle s'est plus particulièrement occupée de l'axe nature. Elle a codirigé l'écriture d'un ouvrage, L'eau un bien commun ? qui paraîtra en 2022 aux éditions Mare et Martin.



Aurélien CAMUS est Maître de conférences en droit public et membre du Centre de Recherches sur le droit publics (CRDP) de l'Université Paris Nanterre. Il est responsable de la licence de droit. Il est spécialiste de droit administratif et de droit public financier. Il a co-rédigé un ouvrage sur le droit de la comptabilité publique publié aux Presses universitaires de France (PUF) dans la collection *Thémis*. Par ailleurs, il co-dirige la chronique de droit public financier dans la revue *Droit administratif* chez LexisNexis.



Lucie CLUZEL-METAYER est Professeure de droit public à l'Université Paris Nanterre depuis 2018 et est rattachée au Centre d'études et de recherches sur le droit public (CRDP). Elle est spécialiste de science administrative et de droit administratif. Ses recherches portent sur le droit public du numérique, en particulier sur l'ouverture des données, sur la décision publique algorithmique et sur la transformation numérique du service public. Elle a codirigé l'ouvrage sur *Les transformations numériques du service public, une nouvelle crise ?*, avec Catherine Prébissy-Schnall et Arnaud Sée (Mare et Martin, 2022). Elle pilote pour la France le projet européen ODECO *Vers un écosystème de données ouvert et durable*, projet Marie Curie Institute soutenu par la Commission européenne, avec Mélanie Dulong de Rosnay (CNRS). Elle est codirectrice de l'Ecole doctorale de Droit de Science politique de l'Université Paris Nanterre, coresponsable du Master Droit du numérique et membre titulaire élue du Conseil National des Universités.

Elle est codirectrice de l'Ecole doctorale de Droit de Science politique de l'Université Paris Nanterre, coresponsable du Master Droit du numérique et membre titulaire élue du Conseil National des Universités.



Jules DAVID est maître de conférences en droit public à l'Université Paris Nanterre et membre du CRDP. Il enseigne le droit administratif, les institutions administratives et les finances publiques. Ses travaux de recherche portent principalement sur le thème de l'articulation des actes, des normes et des systèmes juridiques entre eux ainsi que, plus largement, sur des questions de droit et de contentieux administratif.

Abdoulaye DIEYE, enseignant au département de droit public Faculté des sciences juridiques et politiques, UCAD, Maître de conférences titulaire, Auteur d'une thèse de doctorat d'Etat en droit foncier



Laurence FOLLIOT LALLIOT est Professeur, Agrégée de droit public, à l'Université Paris Nanterre, Co-Directrice du Master Droit de l'Economie et membre du CRDP. Ses enseignements et ses recherches portent principalement sur les contrats administratifs (formation, exécution, contentieux). Elle s'est spécialisée dans l'étude du droit international et du droit comparé de la commande publique. Elle est membre de la branche française de l'Association de droit international. Après 3 années passées à la Banque Mondiale au service juridique des marchés publics (en tant que Senior Legal Counsel), elle poursuit des activités de consultation sur les réformes dans la sous-région et l'innovation

dans la commande publique auprès des Institutions Internationales (Banque Mondiale, BAD, OCDE, CNUDCI, UNEP, Commission européenne). Membre du Comité Directeur du Réseau international « Contrats Publics dans la globalisation juridique/ Public contracts in legal globalization », elle y a co-dirigé l'ouvrage [Contrôles et contentieux des contrats publics – Challenges and Oversight of public contracts](#). Elle est Experte au sein de l'African Public Procurement Network. Au Sénégal, elle a remis un rapport sur les achats publics durables à l'ARMP/ARCOP, assure des enseignements dans son Master et a participé à l'organisation du colloque ARMP-UGB de Décembre 2021 sur la modernisation de la commande publique en Afrique francophone.

Aziz KEBE, Agrégé de droit public, Chef de Département de Droit public à l'Université Cheick Anta Diop, Directeur du CERIF à l'UCAD



Régis LANNEAU est maître de conférence (HDR) en droit public à l'Université de Paris Nanterre et membre du CRDP. Il est actuellement le Président de la Section de droit public. Normalien, formé au droit et à l'économie, il codirige le master droit de l'économie et le master d'administration publique. Il est l'auteur d'une centaine d'articles de doctrine, de plus de 40 chapitres d'ouvrages collectifs et de 5 ouvrages. Son dernier ouvrage "Pour une analyse économique du droit des interventions de l'Etat dans l'économie" est sorti en 2021 aux éditions de la Société de Législation Comparée. Ses recherches portent principalement sur les régulations économiques et sur la régulation dans les pays en développement. Il est régulièrement invité à enseigner dans des universités étrangères que ce soit en Europe, en Asie

ou en Afrique. <https://sites.google.com/site/lanneauregis/>



Ibrahima LY, Professeur Titulaire de droit public et science politique, Directeur du Laboratoire de Droit de l'Environnement et de la Santé (LERPDES) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, et membre de l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS), Membre de la Commission du Droit de l'Environnement de l'UICN, et du Réseau des juristes africains francophones de l'environnement depuis plusieurs années. Le Professeur Ly enseigne à l'Université de Dakar depuis décembre 1986. Il est juriste spécialisé en droit de l'environnement, et consultant national et international sur les questions de droit de l'environnement, de droit de la santé, de gestion des ressources naturelles, et de biosécurité pour diverses institutions nationales et internationales (Gouvernements, FAO, UICN, Banque Mondiale, UNEP, CORAF, OMVS, UEMOA, CEDEAO). De 1999 à 2007, Professeur Ly fut le Chef du Département de Droit public et science politique à la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop. De 2007 à 2010, il fut le Directeur du CREDILA (Centre de Recherches, d'Etudes et de Documentation sur les Institutions et les Législations Africaines). Il dirige le Laboratoire de Droit de l'Environnement et de la santé (LERPDES) depuis 2010. Il coordonne également le master de droit de l'environnement, santé, et biosécurité. Il est enfin le responsable au sein de l'UCAD de deux formations doctorales (formation doctorale Politique et droit de l'eau au sein de l'EDEQUE, et formation doctorale droit de l'environnement et de la santé au sein de l'EDJPEG). Lesdites formations doctorales accueillent de nombreux doctorants inscrits en droit public, droit de l'environnement et droit de la santé. Professeur Ly est membre de l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS). Il est également membre du Comité des Experts de l'Autorité de radioprotection et de Sûreté Nucléaire (ARSN) du Sénégal depuis 2011. Il est membre du Comité National de Biosécurité du Sénégal, membre du Conseil d'administration du CIDCE (Conseil International de Droit Comparé de l'Environnement).



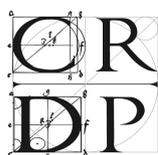
Catherine PREBISSY-SCHNALL est Maître de conférences (HDR) en droit public, à l'Université Paris Nanterre, Co-Directrice du Centre de recherches sur le droit public (CRDP), de la Chaire « Gouverner l'organisation numérique » et du Master Droit du numérique. Ses recherches portent sur les évolutions innovantes du droit public, la commande publique (dans toutes ses dimensions : numérique, pénale, économique et contentieuse), la compliance (approche par les risques, conflits d'intérêts, lanceurs d'alerte...), le droit du numérique (santé, identité, open data, IA, blockchain, smart city, liberté d'expression, justice prédictive...). Elle enseigne notamment la compliance, les achats publics électroniques et le droit du numérique. Elle est membre du Comité international d'évaluation du programme national français de recherche en santé numérique.



Abdoulaye SAKHO est Professeur Agrégé de Droit Privé. Fin connaisseur du système OHADA. Spécialiste du Droit Economique, le Professeur Sakho est un spécialiste reconnu du droit des affaires aussi bien dans la recherche que dans la formation. Spécialiste du droit de l'ingénierie financière et du droit des PPP. Il a contribué à la mission de réforme et de transformation structurelle du Marché Financier Régional qui a conduit à la réforme des textes de base. Il est le Premier Président de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes du Sénégal et le Premier Vice-Président de la Commission Nationale de la Concurrence. Formateur pour Ecole Régionale Supérieure de Magistrature (OHADA). Il est le Directeur fondateur du Master Droit et Economie de la Régulation et de la compliance. Un des plus grands spécialistes africains de la Régulation, il s'intéresse aussi au droit du numérique. Il est l'actuel Vice-Président du Comité d'homologation des Normes de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptable Agréés. Membre Fondateur de l'Institut Sénégalais des Administrateurs (ISA), membre fondateur du Consortium pour la Recherche Economique et Sociales (CRES), il a été Membre du Comité Éthique de la Recherche de l'UCAD. Fondateur de plusieurs diplômes spécifiques notamment un Master en droit du sport, un Master en Fiscalité et un Master en Régulation et compliance. Auteur de plusieurs publications et recherches sur des thèmes divers, il a dirigé et continue de diriger de nombreuses thèses. Il est également collaborateur à plusieurs éditions scientifiques dont la Revue Internationale de Droit Economique et la Revue Lamy de la Concurrence. Il a contribué à la rédaction de plusieurs textes de lois au niveau africain et au Sénégal, notamment les actes additionnels de la CEDEAO sur le marché commun des télécommunications, le Code de la Marine marchande du Sénégal, le Code des marchés publics du Sénégal...



Arnaud SEE est agrégé des facultés de droit, professeur de droit public à l'Université Paris Nanterre, où il enseigne le droit administratif, le droit public des affaires, le droit des contrats publics et le droit public du numérique. Ces matières constituent ses domaines de recherche, qui englobent le droit et le contentieux administratif, ainsi que le droit public des affaires, et plus spécifiquement le droit des autorités de régulation. Il s'intéresse en outre aux relations entre le droit et l'intelligence artificielle. Le Professeur Sée est coauteur du *Dictionnaire des régulations* (LexisNexis, 2015), avec Michel Bazex, Gabriel Eckert, Régis Lanneau, Christophe Le Berre et Bertrand du Marais. Il coordonne la chronique « mise en concurrence » de la revue *Concurrences*. Il a étudié à l'université de Strasbourg, au sein de laquelle il a soutenu sa



thèse de doctorat (*La régulation du marché en droit administratif, étude critique*, 2010) et a obtenu un DEA de droit public et un DEA de droit des affaires. Arnaud a été en outre invité à enseigner aux Universités du Caire (Egypte), de Potsdam (Allemagne) et de Bologne (Italie).



Pélégie THEOUA-N'DRI, Enseignant-chercheur à l'Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire), Agrégée des facultés de droit, Vice-Présidente chargée de la Planification, de la Programmation et des Relations Extérieures, Responsable du Laboratoire de recherche dénommé « Centre de Recherche et d'Étude sur le Droit et les Finances Publiques » (CREDFIP) de l'UFR des Sciences Juridique, Administrative et de Gestion de l'Université Alassane Ouattara., Présidente de la section ivoirienne de l'Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD-CI).